

Séance du 15 décembre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Taieb à M. Pocq ; Mme Belbaraka à M. Daubisse ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Aragon à Mme Herrera Landa ; Mme Capdevielle à M. Bergé.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Concert du Nouvel An – Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel et la Scène nationale du Sud-Aquitain.

Porté par le Conservatoire Maurice Ravel et la Scène nationale du Sud-Aquitain, le Concert du Nouvel An s'inscrit dans la continuité des fêtes de fin d'année pour célébrer, par un évènement artistique et culturel de qualité, les premiers jours de janvier.

A la demande de la Ville de Bayonne, et pour la première fois, ce concert sera réalisé au Palais des Sports de Lauga et donnera lieu à trois représentations :

- La première d'entre elle, dédiée au public scolaire le vendredi 6 janvier à 14h00 permettra d'accueillir près de 400 élèves des écoles élémentaires de la ville ;

- Les deux suivantes dédiées au grand public :
 - le samedi 7 janvier 2017 à 20h30 ;
 - le dimanche 8 janvier 2017 à 17h00.

Il s'agit de répondre à deux enjeux qui se complètent et auxquels la Ville manifeste son attachement : l'enjeu de l'éducation artistique et culturelle de même que celui de l'accès à la culture par le plus grand nombre. A cet égard, le Concert du Nouvel An constitue une occasion de sensibiliser, d'accueillir des publics peu habitués à assister à ce type de manifestation et à qui la Ville propose de découvrir les productions de l'Orchestre régional Bayonne-Côte basque

Ainsi, après avoir recueilli l'avis favorable des deux entités précitées, le directeur du Conservatoire Maurice Ravel a été mandaté pour élaborer le programme de ce concert. Le programme retenu alternera, tangos, valse, musiques klezmer, musiques traditionnelles, musiques de films et grands airs d'opéras. Placé sous la direction de Benjamin Levy, l'Orchestre mettra en exergue des solistes renommés de notre région : Philippe de Ezcurra (accordéon), Beñat Achiary et kristian Paul (voix), Jean-Pierre Labaste (clarinette) et Marina Beheretche (violon).

A l'issue du concert et afin de prolonger le caractère convivial de la manifestation, des boissons chaudes seront proposées gratuitement à tous les spectateurs.

Pour l'ensemble de cette opération, la Ville de Bayonne mettra à disposition la salle Lauga et mobilisera un budget estimé entre 16 000 € et 18 000 € pour la location de matériels scéniques (gril, sonorisation, éclairage), l'aménagement du hall d'entrée et les autres dépenses accessoires.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention qui précise les obligations de chaque partenaire et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec le syndicat mixte pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel et la Scène nationale du Sud-Aquitain.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial